



## CERTIFICATION DES COMPTES

# DÉSIGNEZ VOTRE COMMISSAIRE AUX COMPTES

simplement et en toute sécurité

### Les engagements des titulaires :

- + Calendrier adapté à une clôture au 28.02 et à vos contraintes de service
- + Conformité au cadre légal imposé par la GBCP
- + Capacité de déploiement sur l'ensemble du territoire français

**Accord-cadre relatif à la certification des comptes des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.**

### UN GAIN DE TEMPS

- + 6 titulaires pré-sélectionnés
- + une procédure de mise en concurrence pré-établie
- + des délais de consultation et de notification réduits

### UNE OFFRE PERFORMANTE

- + **complète** : commissariat aux comptes et diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes
- + **sécurisée** par nos experts
- + **garantie** : des économies d'échelle et des prix plafonds

### POUR QUELS ÉTABLISSEMENTS ?

**Accord-cadre accessible à tous les établissements adhérents de l'Amue et en particulier :**

- + aux établissements soumis à l'obligation légale prévue par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU)
- + aux autres établissements souhaitant mettre en œuvre une démarche volontaire de certification de leurs comptes

## 6 TITULAIRES RETENUS :

- + PricewaterhouseCoopers
- + Deloitte
- + Mazars
- + Ernst & Young
- + KPMG
- + Grant Thornton

## Remise en concurrence

sur la base d'un dossier de consultation-type :

- + rapide et simplifiée
- + personnalisée
- + par voie électronique

**Profitez d'un cadre mutualisé et adaptez le à vos besoins.**

Les marchés subséquents seront passés avec le titulaire pour une durée de 6 exercices comptables (art. L 823-3 du Code de Commerce).

Vous gardez **la maîtrise de la relation avec votre commissaire aux comptes** tout au long du processus, de sa désignation à la passation des marchés et dans l'exercice de ses missions.

### LES +++

Pour les établissements soumis à l'obligation d'établir des comptes consolidés et de les faire certifier (loi du 1<sup>er</sup> août 2003 de sécurité financière) : la possibilité d'attribuer le marché à 2 titulaires.

**Parmi les missions connexes : audit sur les contrats européens.**



**VOUS SOUHAITEZ  
BÉNÉFICIER DE  
CETTE OFFRE ?**

*Pour télécharger*

- + le mode opératoire de l'accord-cadre
- + le cahier des clauses particulières contenant en annexe : le règlement de la consultation-type et le marché subséquent-type
- + les offres des titulaires

**Contactez**

**pam@amue.fr**

Accord-cadre conclu en 2015 par l'Amue pour une durée de 4 ans.



.....